

**Sujet :** [INTERNET] projet éolien proche de Surgères

**De :** Daiana Boismoreau <boismoreau@yahoo.fr>

**Date :** 12/04/2019 14:39

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Cher Monsieur,

Je suis une personne qui organise des événements pour le climat pour préserver notre planète. Comme vous le savez il n'y a pas de planète B.

L'éolien est une énergie renouvelable et qui n'émet pas de gaz tout comme l'énergie solaire.

Il faut aller de l'avant et ne pas écouter les réfracteurs.

J'espère que le projet d'éolien verra le jour

Bien à vous,  
Daiana Boismoreau  
07 81 76 03 28



**Sujet :** [INTERNET] Soutien au projet éolien de Vergné

**De :** Alexandre chenin <alexandre.chenin@hotmail.fr>

**Date :** 12/04/2019 14:42

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je soutiens la ferme Eolienne des Terres du Pré René situé sur les communes de Villeneuve la Comtesse et Vergné. L'installation de ces éoliennes serait une opportunité aussi bien financière que écologique.

Ces revenus permettraient de combler les baisses de donations de l'état et ainsi favoriser les projets d'intérêts collectifs de nos deux communes.

Pour ce qui est de la partie écologique, nous devons encourager la production d'énergies vertes, puisque celle ci est renouvelable et elle a un impact mineur sur l'environnement. \*

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à mon avis.

Cordialement.

Alexandre CHENIN  
3 Rue de la Fontaine  
17330 VERGNE



**Sujet :** [INTERNET] 3° Projet de parc éolien sur Villeneuve-La-Comtesse

**De :** Régis DERVAUX <regis.dervaux@wanadoo.fr>

**Date :** 12/04/2019 16:43

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur Le Préfet

Vous avez dû recevoir une montagne d'arguments contre le projet de parc éolien sur Villeneuve-La-Comtesse!

Je souscris au rejet de ce projet.

Mon argument sera une citation qui date de 2005 de Nicolas Hulot (Chantre de l'éolien):

\_Au départ, l'énergie éolienne est une très bonne idée mais à l'arrivée, c'est une réalisation tragique.

Si on nous disait au moins que cela permettrait de fermer des centrales. Mais ce n'est pas le cas.

Cela peut dénaturer des paysages pour des résultats finalement incertains...

En bref, c'est simplement de l'habillage\_

Comprenne qui pourra!

Recevez Monsieur le Préfet l'assurance de ma haute considération.

R.Dervaux



**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique de Villeneuve La Comtesse Ferme du Pré René

**De :** Michel BRONCARD <michel.broncard@orange.fr>

**Date :** 12/04/2019 17:00

**Pour :** EnquêtePublique17Pref. <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** michelsoulard <VLC.Environnement@free.fr>, lionelquillet <lionel.quillet@charente-maritime.fr>

à l'attention de Mr Raphael Dell-Case.

Monsieur le commissaire enquêteur,

**Michel Broncard, Président de l'association Vent de Contraste en Pays d'Aunis et du Pays des Val de Saintonge, basée 19 rue des 4 Vents - Simoussais 17700 St Pierre d'Amilly.**

Depuis plus de 10 ans, en temps qu'association de défense de l'environnement, je me bats contre l'envahissement de centaines d'éoliennes sur notre beau département de Charente Maritime.

Malheureusement, le rouleau compresseur des prédateurs de l'éolien ont submergé nos belles régions de l'Aunis et du Pays des Vals de Saintonge.

Comme vous avez pu le lire par ailleurs, c'est plusieurs centaines de machines qui sont installées, en cours d'installation, en instruction ou en projet.

**Demain, monsieur le commissaire enquêteur, vous même en temps que résident de Siecq serait directement impacté par le nouveau projet de parc éolien.**

Il y a quelques années, un premier projet avait été rejeté par la population et les services de l'état. Récemment, les promoteurs sont revenus à la charge, et certains propriétaires se sont laissés tenter par les quelques milliers d'euros qu'on leur a proposé. Ont ils bien réfléchis aux nuisances et aux centaines de tonnes de béton qui allaient polluer leurs terres et qu'il allaient laisser en héritage à leurs enfants et petits enfants.

Avez vous remarqué que justement ces bétonneurs **qui n'ont que faire de l'énergie éolienne** se battent pour vendre "leur glyphosate".

- "Bétons Chantiers Océaniques" Niort (79)(Groupe Lafarge)

- "Etchart Construction- Génie Civil Aytré(17)

**Bétonné** oui, mais également "**Bitumé**" nos sols agricoles.

- Sté Eurovia travaux publics-routes

- Colas Sud Ouest - routes Saintes (17)

Récemment, notre président du conseil départemental Dominique Bussereau a déclaré que "notre département était en danger de mort touristique".

Pour mémoire, l'industrie touristique est la première industrie de la Charente Maritime.

Monsieur le commissaire enquêteur, en donnant un avis favorable, vous allez contribuer à cette catastrophe écologique, environnementale et économique que représente la multiplication de tous ces parcs éoliens.

Veillez bien entendu mon avis défavorable.

Très cordialement

Michel Broncard

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique pour projet éolien de Villeneuve Lacontesse

**De :** Dominique RIGON <dominique.rigon@wanadoo.fr>

**Date :** 12/04/2019 17:12

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Date: Le 12/04/2019

d'enquête

Monsieur le Président de la commission

pour le projet éolien de Villeneuve La Contesse

Monsieur le Président

Aujourd'hui , enfin , nous pouvons exprimer devant vous nos craintes et notre refus de ce projet .

**Pensez-vous sincèrement que c'est de cette façon que l'on peut initier un tel projet impactant si considérablement une population locale . Le profit de quelques uns pour le malheur du plus grand nombre .**

Alors , bien sûr , ces craintes et ce malheur sont justifiés et vont être explicités ci-dessous :

### **1.1.L'énergie éolienne :une énergie fiable**

FAUX! Le vent est aléatoire et ne correspond pas aux pics de demande énergétique qui eux sont prévisibles .Un régime météo anticyclonique correspondant au plus grand nombre des périodes froides hivernales sur la façade atlantique ou sur l'Ouest de l'Europe , engendre l'arrêt de bon nombre d'éoliennes pourtant interconnectées et totalement incapables de répondre à la demande en électricité qui atteint des pics à cette période :une aberration! (Exemple frappant : le Danemark et ses éoliennes )  
Référence :Extrait de l'intervention au Sénat de Jean Marc Jancovici, ingénieur conseil, le 20 Mars 2012 dans le cadre des travaux de la commission d'enquête sur le coût réel de l'électricité .

## 2.Des contraintes administratives importantes pour l'implantation des parcs éoliens .

FAUX! Ces dernières années ,l'Etat est devenu un véritable facilitateur de projets éoliens . Pour atteindre son objectif de 20 000 MW en France ,parlement et sénat modifient sans cesse les textes réglementaires à tous les niveaux , afin de ne pas entraver voir même d'accélérer les procédures que les promoteurs éoliens qualifient de "contraignantes" . La loi Brottes d'Avril 2013 et la loi sur la transition énergétique du 16/4/2015 vont dans ce sens . Il sera bientôt plus facile d'implanter une éolienne qu'un abri de jardin .

## 3.L'éolien industriel respectueux de l'environnement et de la biodiversité .

FAUX! Déforestation ; **Mutilation des zones agricoles** cultivées par : zones d'accès et de grutage renforcées ; Enormes engins de chantier ; Tranchées de câblage ; 1600 T de béton en moyenne pour des socles tronconiques de 6 à 20 M de diamètre ; Nécessité de construire de nouvelles lignes à haute tension .

**Perturbation de la faune** par gêne sur flux migratoires et nidification (Les rapaces fuient les zones de parcs éoliens . Ceux-ci produisant des ondes sonores et sismiques défavorables ) La sensibilité des animaux à ces ondes ,même très faibles ,est démontrée (Rapport de la FED de mars 2007) . Et l'on voudrait nous faire croire que l'homme y est insensible . Le SRE recommande d'ailleurs une distance "tampon" d'éloignement de **un kilomètre** pour les chauve souris . (Je note au passage qu'il est fait plus de considération pour les chiroptères que pour les humains , avec tout le respect que j'ai pour ces pauvres bêtes si utiles ) En ce moment même des migrations importantes de grues s'observent de jours et s'entendent de nuit

FAUX! L'éolien industriel a un bilan carbone très négatif et contribue à augmenter l'effet de serre . Son fonctionnement intermittent doit être compensé par une production d'électricité loco régionale thermique en brûlant un combustible . Il s'agit d'un véritable **mensonge écologique** pour satisfaire un choix politique .

FAUX! Massacre des paysages et du patrimoine de la France tant jaloué par les innombrables touristes étrangers . De grâce ne comparons pas ces machines démesurément haute avec les moulins d'Alfonse Daudet comme on l'entend fréquemment .

FAUX! **Respect de quoi? Des paysages ? Des êtres humains ? De la faune ? De la flore ? La définition du mot respect est donc à revoir ...** L'emplacement de ce projet , espace naturel à

**préservé, n'est pas adapté à recevoir ce type d'installations industrielles .**

#### **4.L'éolien n'a pas d'effet sur la santé humaine**

**FAUX!** L'académie de médecine considère l'impact sonore des parcs éoliens semblable à celui des aéroports, des autoroutes , des usines et recommande une distance minimale de 1500 m des habitations ainsi qu'une classification des parcs éoliens en zones Industrielles .Hors il n'en ai rien et la distance préconisée est de 500 m ,contrairement au souhait du sénateur Socialiste Jean Germain il y a quelques temps . Les pales fendant l'air produisent un sifflement continu et le passage de celles-ci devant le mât engendrent un claquement . De plus ,les éoliennes produisent des infra-sons (notre oreille ne les perçoit pas mais notre organisme y est sensible ) . Ceci se traduit par un déficit de sommeil réparateur puis apparition de nausées, céphalées, vertiges (source: Claude Renard , universitaire ; Nina Pierpont , pédo-chirurgien) . On est également frappé de constater au travers de la réglementation qui fixe des seuils invariables quelque soit la puissance ou la hauteur de ces machines , une absence totale d'empathie de la part des autorités à l'égard de la souffrance réelle et bien décrite des personnes déjà concernées par ces pathologies en rapport direct avec l'éolien . L'éolien en France , **une bombe sanitaire à retardement** ? Malgré les alertes , les pro-éoliens et les pouvoirs publics continuent de faire la sourde oreille comme jadis pour l'amiante , le sang contaminé , le médiateur et tant d'autres poisons face au pouvoir de l'argent .

#### **5.Seuil de bruit d'une éolienne : 5 dB le jour et 3 dB la nuit**

**FAUX!** Les sonomètres employés mesurent généralement des valeurs de 20 dB et plus couramment 30 dB . La norme NF 31-114 impose en bruit max de 30 dB + 5 dBA (valeur pondérée) le jour et 30 dB + 3 dBA la nuit .Ces valeurs s'appliquent aussi bien à l'intérieur (25 dB)qu'à l'extérieur d'une maison ; Dans de telles conditions vous ne dormez plus . Mais les industriels intéressés se retranchent derrière ces normes , décidées et mises en place par les mêmes acteurs . Les exemples de conflits à propos du bruit sur les parcs existants sont multiples :

#### **6.Les éoliennes s'intègrent dans le paysage**

**FAUX! Dénaturation du paysage et impact visuel .**Une éolienne de 180 m de hauteur est équivalente à un immeuble d'une soixantaine d'étages visible à 10 km à la ronde . Chaque éolienne est équipée à son sommet de 2 flashes rouge et blanc qui produisent un puissant éclat toutes les 5 secondes , 24H /24 et visible à 360°(N'espérez plus contempler la voute céleste sur votre pas de porte) . Production d'un effet stroboscopique : l'ombre produite par l'éolienne est coupée par le mouvement des pales , en fonction de l'inclinaison du soleil ; Celle-ci pouvant porter sur des centaines de mètres .

## 7. La proximité d'un parc éolien entraîne une dévaluation de l'immobilier .

VRAIS! La FNAIM (Fédération Nationale de l'Immobilier) annonce qu'une maison proche d'une éolienne sera dévaluée en fonction de la hauteur et de la proximité de celle-ci . Jugement de la cour d'appel de Rennes du 20/09/07: dévaluation entre 28% et 46% d'une habitation distante de 500 m d'une éolienne de 115 m . Arrêt de la cour d'appel d'Angers du 08/06/10:"il est vraisemblable qu'une pollution sonore existera , l'implantation des éoliennes étant proche du domicile (1000 m) ; La crainte des nuisances sonores et visuelles provoquées par ces éoliennes et l'incertitude de leur impact sur la santé ne peut que rendre difficile la vente de tels biens et entraîner une baisse de prix ".(Le 13 H de TF1 en Octobre 2014)

## 8. L'éolien va créer des emplois dans la région

FAUX! Ces machines essentiellement fabriquées en Allemagne , au Danemark et maintenant en Chine , leur transport et installation sont conduites par des équipes étrangères qui en assurent également la maintenance durant l'exploitation . **Soutenir l'éolien c'est dégrader un peu plus la balance commerciale de la France** . Au contraire , les structures de tourisme rural : gîtes , chambres d'hôtes , verront leur activité décliner . Quand aux restaurants , hôtels et commerces locaux qui verraient là une chance pour leur activité , il n'en sera rien , tous ces acteurs seront les 1°) victimes économiques de la désertion touristique et de l'hémorragie démographique rurale des zones impactées . (Avez-vous déjà été tenté de quitter une autoroute à la vue d'éolienne pour visiter la région ?) Combien de ces commerces fermeront ? La pratique d'activités sportives telle que la chasse , la marche , l'équitation ou le vol des montgolfières seront bien sûr perturbées , cela va sans dire .

## 9. L'éolien c'est une fiscalité propre

FAUX! C'est surtout **une fiscalité proprement scandaleuse** , un impôt qui ne dit pas son nom et qui atterrit sur les comptes de nos collectivités territoriales : -IFER(Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau) est partagée entre la commune (20%) , les établissements publics de coopération intercommunale , si existant (50%) et le département (30%)

-CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) est partagée entre le bloc communal(26.5%) , le département (48.5%) et la région (25%)

-CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) est perçut dans sa totalité par le bloc communal (commune et établissements publics de coopération intercommunale) La proportion de ces sommes reversées n'étant pas pérenne .

Ces sommes colossales proviennent de la CSPE(Contribution au Service Public de l'Electricité) , dernière ligne de nos factures EDF, qui ne font que croître dans des proportions éhontées. Le régulateur français de l'énergie a préconisé une augmentation de près de 40 % en 2016 d'une taxe spéciale servant à financer les énergies renouvelables .Le prix de rachat de l'électricité éolienne étant subventionnée donc imposée par l'état grâce à nos deniers .

Mais le pire , n'est-il pas la part insolente reversée aux exploitants éoliens qui ,de plus, profitent d'une défiscalisation très avantageuse pour eux (1 000 000 Euros déductibles par an en investissant dans l'éolien ) . C'est ce qu'ils appellent une "fiscalité propre" .

Enfin , en Europe , des alertes internationales se multiplient concernant les origines douteuses de certains fonds investis dans l'éolien . Les paradis fiscaux sont des pratiques courantes chez les promoteurs éoliens . De nombreuses arrestations ont eu lieu ou sont en cours .

### **10.L'enveloppe de 50 000 euros suffira à financer le démantèlement d'une éolienne**

**FAUX!** Aujourd'hui , le démantèlement d'une éolienne avoisine les 300 000 euros , dans une vingtaine d'années (durée de vie estimée) il sera raisonnable de prévoir 450 à 500 mille euros . Qui financera ces travaux ? Les propriétaires fonciers sollicités par les promoteurs feraient bien de se préoccuper du **cadeau empoisonné** qu'ils vont léguer à leurs enfants . Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à s'interroger et revenir sur leur décision . (Ils pourront-ils ? Rien n'est moins sûr )

### **11.L'énergie éolienne est incapable de remplacer l'énergie nucléaire .**

**VRAI!** La production actuelle d'électricité en France est de 500 milliards de Kwh et la demande va doubler(voir plus) d'ici 2050 . Le vaste et pharaonique programme éolien qui prévoit de couvrir la France d'éoliennes avec une puissance installée de 20 000 MW n'atteindra même pas 10% de la demande .

Un réacteur nucléaire de type EPR a une puissance de 1 600 MW , un taux de charge de 90% et une durée de vie de 80 ans pour un coût de 5 milliards d'euros . Une éolienne de 2.5 MW a un taux de charge de 20% et une durée de vie de 15 à 20 ans pour un investissement de 2 à 3 millions d'euros . Pour remplacer un seul réacteur de type EPR il faudrait 3 000 éoliennes et pour remplacer la totalité du parc actuel (58 000 MW) c'est théoriquement 100 000 éoliennes qu'il faudrait . Or, compte tenu de l'intermittence des vents , la puissance disponible ne représentant que 7% de la puissance théorique , l'éolien sera totalement incapable de répondre à la demande . Quand au coût, à puissance égale et en tenant compte des durées de vie respectives , le coût de l'énergie éolienne revient à dix fois celui de l'énergie nucléaire . Le programme éolien engagé à grand frais pour les consommateurs , ne parviendra à peine à remplacer 1 seul réacteur

Ce qui est sûr , pour compenser l'absence de vent , à l'instar de l'Allemagne et de l'Espagne , c'est que nous allons assister à une augmentation de la part des centrales à énergie fossile (gaz, fioul, et charbon) et une augmentation des émissions de gaz à effet de serre .

**Voici le bilan économique et écologique catastrophique d'une énergie qui se dit "verte" .**

**12.Un parc éolien n'est pas pire qu'une ligne à haute tension .**

FAUX! Les pylônes d'une ligne à haute tension ne dépassent pas 30 m contre 180 m pour un aérogénérateur (ceux prévus sur le site) . Une ligne à haute tension est immobile , ne fait pas de bruit , n'émet pas d'infrasons et ne flashe pas . Quand au programme éolien , loin de réduire le nombre de ces lignes , il va au contraire les multiplier .

**13.Les mesures de vents pratiquées par les promoteurs sont favorables .**

FAUX! Les coups de tabac en hiver , ponctuels et irréguliers sur la façade atlantique ne feront jamais du Sud Saintonge une zone ventée favorable . Les résultats d'exploitation des parcs éoliens nationaux montrent que 75% de l'année , l'activité éolienne terrestre y est pratiquement nulle . Le Poitou Charente se classe 20ème sur 22 régions en 2015 avec une moyenne de 21 km/h . Comme nous l'entendons dire fréquemment , ne comparons pas le vent nécessaire à faire tourner les ailes des moulins de nos aïeux à celui qui est requis pour ces machines .

**14.L'éolien est sans impact négatif.**

FAUX! **Qui sème des éoliennes récolte à coup sûr la zizanie** . Le tissu rural est fracturé entre des propriétaires de terrains d'implantation d'éoliennes , soudoyés par un gain financier mirifique, des élus abusés par des gains hypothétiques et les riverains victimes n'ayant qu'à subir .

De nombreux agriculteurs qui se sont laissés convaincre de signer des baux de très longue durée pour l'installation d'éoliennes se trouvent après réflexion, piégés .

Est-ce un hasard si sur le territoire national , plus de 1000 associations s'opposent à de tels projets . Pourquoi ne voit-on pas plus de projets éoliens aux abords des grandes villes , grosses consommatrices d'électricité ? Se rapprocher du consommateur n'est-il pas une bonne idée pour diminuer les frais de transport (câblages et tranchées) ? N'a-t-on pas à faire à une industrie propre , silencieuse et harmonieuse ? Ne craint-on pas une opposition massive des banlieues, avec des actions plus violentes que les nôtres ?

**Le manque de communication des autorités, la mutilation des terres arabes, la perturbation de la faune, le mensonge écologique, le respect bafoué, la bombe sanitaire à retardement, les nuisances auditives évidentes, la dénaturation de notre campagne, la dégradation de notre**

**balance commerciale, une fiscalité scandaleuse, un cadeau empoisonné pour nos enfants, une énergie surtout pas verte et enfin une fracture du tissu social , c'est le triste constat de cette future industrie .**

Je vous demande en conséquence d'exprimer un avis défavorable pour ce projet .

Veillez agréer , Monsieur le Commissaire , mes sincères salutations distinguées .

**Dominique Rigon**

**23 route de chez gentet**

**17150 Nieul le Virouil**



**Sujet :** [INTERNET] Complexe industriel éolien de Villeneuve la Comtesse

**De :** Martial Trolliet <martial.trolliet@yahoo.com>

**Date :** 12/04/2019 18:40

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je pense, pour l'intérêt général, qu'il faut arrêter l'implantation de nouvelle zone industrielle d'éoliennes. Cette source d'énergie est très dommageable pour le paysage, pour la santé physique et mentale des humains mais aussi, bien sûr, des animaux. Elle est très dommageable pour notre qualité de vie, mais aussi pour le pouvoir d'achat des français qui n'ont vraiment pas besoin d'une charge très importante supplémentaire pour subventionner des intérêts privés de requins de la finance. Cette énergie, comme le répète l'énorme majorité des scientifiques et des économistes mondiaux, n'est ni rentable, ni efficace. Arrêtons de suivre une minorité d'idéologues qui veut nous faire prendre des vessies pour des lanternes et nous entraîner sur des chemins à ornières, pour des arrangements électoraux condamnables. Un minimum de démocratie, de franchise et d'honnêteté grandirait la France. Ne nous laissons pas imposer de mauvaises solutions. Il n'est jamais trop tard pour bien faire et consacrer les sommes colossales dévolues à l'éolien sur la cassette publique en les transférant à la recherche pour améliorer la production et la sécurité de la production d'origine nucléaire. De plus en plus de scientifiques, parmi les plus titrés de la planète, brisent le tabou et semblent d'accord pour privilégier cette énergie.

Il est curieux que nos gouvernants, quels qu'ils soient, n'aient jamais communiqué une étude comparative des diverses sources d'énergie, sur les plans écologique et économique, validée par des scientifiques et des économistes reconnus. Existe-t-elle ? Il faut l'espérer; mais elle aurait été tue. Sinon nos gouvernants ont été cruellement imprévoyants et il serait extrême urgent d'instituer un moratoire avant de pouvoir choisir. Ces considérations pour le bien public, en dehors de tout esprit partisan ou sectaire. Pour de respect de la biodiversité, qui inclut l'être humain.  
Merci pour nos campagnes aussi.



**Sujet :** [INTERNET] Enquête public pour les projets éoliens de Villeneuve La Comtesse et de Vergne

**De :** PHILIPPE CONORD <phconord@aol.com>

**Date :** 12/04/2019 18:58

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Commissaire enquêteur,

Étant habitant et malheureux voisin

- des 8 machines installées sur la commune de Marsais,
- des 8 machines installées sur la commune de Bernay près de Boisseuil ,
- des 9 machines monstrueuses de 180m que Valeco est en train d'installer à St Félix ;

Devant supporter tous les soirs les signaux clignotants ou flashants de ces éoliennes mais aussi de toutes celles installées jusqu'à Saint Jean d'Angély,

Constatant régulièrement que

- les machines de Marsais sont bruyantes lorsque les vents viennent du sud-est à sud-ouest,
- les interventions des habitants de Boisse (notamment une pétition et un contrôle par les habitants de la "qualité" des études acoustiques) auprès de vos services n'ont pas donné d'effet. Les machines restent bruyantes et nous n'avons JAMAIS été informés des conclusions des études ;

Etant futur voisin

- des machines que Volkswind veut insérer entre celles de Bernay et Boisseuil, alors que le Conseil Municipal s'est prononcé contre,
- des 5 machines que Priaires, commune administrée en Deux-Sèvres (Usseau) et en Charente Maritime (Marsais) veut installer au nord de notre commune ;

Je me permets aujourd'hui d'intervenir - encore - pour que cette invasion cesse.

Vous êtes en train de laisser proliférer un véritable mur de machines, du nord-est du département à Saint Christophe. Il n'y a aucun plan régional voté par nos autorités territoriales. Les conseils municipaux sont mal associés au processus et n'en n'ont qu'une vue parcellaire. Les opérateurs sont livrés à eux-mêmes en direct avec les propriétaires terriens.

Arrêtez ce processus terrible, acceptez le motatoire demandé par le Conseil Départemental, négocions un plan régional équilibré, exigez que les distances minimales soient revues au prorata de la puissance et de la hauteur sans cesse croissantes des machines, exigeons de la DGAC que nos paysages nocturnes ne se transforment pas en piste d'atterrissage.

N'acceptez pas le projet de Villeneuve.

Cordialement,

Philippe Conord  
12 rue des 4 Puits  
17700 Marsais  
Conseiller municipal de Marsais



**Sujet :** [INTERNET] Projet éolienne Villeneuve la Comtesse

**De :** "chris.lilie" <chris.lilie@orange.fr>

**Date :** 12/04/2019 22:38

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

L' énergie éolienne est une énergie propre.

L'implantation d'un parc éolien permet la création de nombreux emplois.

Cordialement,

Christophe ROBERT

36 rue du Commandant de Person

17600 MEDIS



[INTERNET] Oui aux éolienne c est l avenir très beau projet sur V...

**Sujet :** [INTERNET] Oui aux éolienne c est l avenir très beau projet sur Villeneuve

**De :** francois pacaud <francoispacaud00@hotmail.fr>

**Date :** 12/04/2019 22:56

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.





